

Envoyé en préfecture le 20/12/2024 Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID: 014-241400514-20241219-150_2024-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de délégués en exercice : 83 Nombre de délégués présents : 60 L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Pouvoirs : 5

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 12 décembre 2024.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLEANT - Nom	Prénom	Présen
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent			LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent			DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente			D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne		Absente		BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente			DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	CATEAU	Olivler				GORAK	Jacky	Présent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	_		BOUILLET	Philippe	ricacin
COURCY	VERDONCK	Marc	rresent	Absent				
			0-4	Ausent		DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent			DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	-	Absent		MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent			ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent			DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier		Absent		CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent					
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent					
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile			Pouvoir à Sandrine PETIT			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent					
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle		Absente				$\overline{}$
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent				1	
FALAISE	CANONNE	Magali	Présente					
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Tresente	Absente				
	LEBAS		1	Paseura	Pourole à Marrié étationers		+	+
FALAISE		Jean-Marc	Defence		Pouvoir à Hervé MAUNOURY		-	+
	PETIT	Sandrine	Présente		-		-	-
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent	L	-			+
FALAISE	DUVAL	Sonia	1	Absente				
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente		1			
FALAISE	RICHARD	Bastlen	Présent					
FALAISE	BOULIER	Bruno	Présent					
FALAISE	DEWAELE	Clara			Pouvoir à Béatrice MARTIN			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent					
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente				1	1
FALAISE	SOBECKI	Loīc	1	Absent				
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente				1	
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	11.000	Absent		MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	Hoseite		OUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	CATHERINE	Sabrina	Présente					
						GUILLOT	Laurent	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	41 .		PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	-l	Absent		LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente			SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent			CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent			NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent			CARUHEL	Jérôme	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent			ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques		Absent		LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien				KIPRE	Théodore	Présent
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent			SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian		Absent		GABRIEL	Odile	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony			Pouvoir à Kevin DEWAELE	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent		FOUNDIT & REVIT DEWALLE			
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent			CAHOURS	Michel	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK				<u> </u>	MARTINE	Jean-François	
		Jean-René	Présent		<u> </u>	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOT	Michaël	-	Absent		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent			DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent			SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard		Absent		SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine				ANQUETIL	Maryline	Présent
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel				GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent			GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			1		1
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			1	1	
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent				1	+
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	1		Pouvoir à Gérard KEPA		1	+
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent		- III o octavo ner n			+
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent					
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	riesent	Absente			-	
			Dele	Ansente		1151175		
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente			HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis				PIERRE	Pascal	Présent
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente			BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent			LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent			BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent			DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent			DANNEVILLE	Marie-Noëlle	
SOULANGY	POUPARD	Philippe	Présent			GASNIER	Elisabeth	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	-	Absent		LECOMTE	Cyril	_
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette		Absente		CRESPIN	Estelle	-
USSY	DELILE	Éric	Présent			CITED IN	- arene	+
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente					+
			riesente	Atre	I	Leann	5.11	-
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	-	Absent		SOREL	Sylvie	-
	BINET	Sébastien	Présent			PAGEOT	Laurence	
			Présent		I	ANCEL	Hélène	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves				1		
VERSAINVILLE VICQUES VIGNATS	DEWAELE	Jean-Yves Kevin	Présent			VANDON	Philippe	
VICQUES								

Publié le

ID: 014-241400514-20241219-150_2024-DE

ENVIRONNEMENT - ASSAIMISSEMENT - CONVENTION DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES DANS LE RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

L'article L1331-10 du Code de la Santé Publique stipule que tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques, dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par la collectivité compétente en matière d'assainissement collectif.

La Communauté de Communes a accepté de recevoir dans son réseau d'assainissement, puis de traiter dans sa station d'épuration, les eaux usées après pré-traitement en provenance de la société Bridor.

Depuis un an, la Communauté de Communes et la société Bridor échangent sur les modalités de ce rejet.

La présente convention a pour objet de définir le champ de l'autorisation de déversement des eaux usées de la société Bridor dans le réseau public d'assainissement, l'engagement des parties ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette autorisation.

Le Conseil communautaire

- Vu l'article L. 1337 -2 du Code de la Santé Publique ;
- Vu l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 décembre 2024;
- Considérant les rejets d'eaux usées de la société Bridor dans le réseau public d'assainissement;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Abstentions: 0	Suffrages exprimés : 65
7/.	Pour: 65
	Contre: 0

- APPROUVE les termes de la convention de déversement des eaux usées dans le réseau public d'assainissement avec la société Bridor, ainsi que proposée en annexe ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 20/12/2024

Et de la publication électronique le : 30/12/2024

Le Président Jean-Philippe MESNIL